



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Togo

Question écrite n° 6684

Texte de la question

Lors des dernières élections présidentielles au Togo, les délégations américaine et allemande auraient quitté le pays avant le scrutin, afin de ne pas cautionner le simulacre de démocratie et la prise du pouvoir par le président Eyadema. M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur cette question, afin qu'il lui précise l'attitude de la France.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a été amenée à prendre acte des résultats de l'élection présidentielle organisée au Togo le 25 août, qui a vu la reconduction du président Eyadema. Il faut noter que les candidats d'opposition se sont retirés à quelques jours du scrutin, invoquant des irrégularités et que l'abstention a été massive dans le sud du pays, alors que la participation était élevée dans le Nord. La France, qui a suspendu sa coopération avec le Togo au début de 1993 pour marquer ses préoccupations, a pris une part importante aux efforts internationaux déployés depuis de nombreux mois pour favoriser au Togo le dialogue et la naissance d'un État de droit. Nos efforts, conjugués à ceux du Burkina Faso et en liaison avec d'autres pays partenaires du Togo, ont permis la signature le 11 juillet de l'accord de Ouagadougou qui prévoit un processus électoral équilibré, transparent et fiable. La prochaine étape de ce processus sera l'organisation d'élections législatives, pour laquelle la France est disposée à apporter une assistance technique importante si les conditions d'un scrutin honnête et clair sont réunies. Seules, en effet, dans la situation actuelle, des élections réussies peuvent permettre au Togo de sortir de la crise politique et économique qu'il connaît depuis de nombreux mois.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6684

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3383

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4354